

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU  
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS  
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018050008	02/07/2018

*Référence de la décision : A/MC/2018-07-029*

**Renouvellement de l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens d'ASP :**

A été renouvelé, à la demande de la société ASP, pour une durée de cinq ans, l'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains.

Cet agrément est valable jusqu'au 2 juillet 2023.